



# "Big bang" de la formation professionnelle : vers la disparition de la formation professionnelle

mardi 6 mars 2018, par [Bariaud](#)



Communiqué de presse

## "Big bang" de la formation professionnelle : vers la disparition de la formation professionnelle

Le ministre du travail a annoncé son "big bang de la formation professionnelle". Ces annonces remettent en cause les discussions qui ont eu lieu entre les partenaires sociaux (voir le communiqué de la CGT : [Du big bang au néant !](#)).

La disparition du CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), du COPAREF (Comité paritaire national de l'emploi et de la formation professionnelle) et du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels), fusionnés dans une instance unique (une "agence centrale") a pour objectif de casser la gouvernance quadripartite. C'est la même logique que la fusion des instances représentatives des personnels dans les entreprises : regrouper pour survoler encore plus les sujets et ne pas permettre aux organisations syndicales d'avoir leur mot à dire.

Cette fusion aura aussi pour conséquence la disparition d'OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) qui va éloigner encore plus cette collecte du terrain et favoriser les grosses entreprises.

Le CPF (Compte Personnel de Formation) change totalement de régime : il ne sera plus comptabilisé en heures mais en euros gérés par la Caisse des dépôts. Ce scénario avait été totalement refusé lors des négociations entre partenaires sociaux. L'alimentation prévue correspond à 500 euros par an avec un plafond de 5 000 euros, 800 et 8 000 euros pour les personnes ne disposant d'aucun diplôme. Le gouvernement part d'un coût horaire cas supérieur à 14 euros, contre 12 euros aujourd'hui. Pourtant, selon les données collectées par la Caisse des dépôts, le taux horaire pratiqué actuellement par les OPCA pour les formations CPF engagées par les salariés est à un montant moyen de 41,61 euros pour l'ensemble des collecteurs. Bref, les salariés vont y perdre!

De plus, cette monétisation va de pair avec la mise en place d'une application accessible sur smartphone ou utilisable dans les agences Pôle emploi et avec l'acte des futurs producteurs du CEP (conseil en évolution professionnelle) ... bref, une déregulation totale et une privatisation car tout ceci répond aux demandes de l'appareil privé de formation qui y voit une opportunité de développement de son activité.

Pour les personnels chargés de la formation professionnelle, cela signifie entrer de plein pied dans un monde totalement concurrentiel. A terme, les formateurs et formatrices seront tous et tous des autoentrepreneurs comme c'est actuellement le cas dans beaucoup d'entreprises.

La ministre du travail a annoncé son "big bang de la formation professionnelle". Ces annonces remettent en cause les discussions qui ont eu lieu entre les partenaires sociaux (voir le communiqué de la CGT : [Du big bang au néant !](#)).

La disparition du CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), du COPAREF (Comité paritaire national de l'emploi et de la formation professionnelle) et du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels), fusionnés dans une instance unique (une "agence centrale") a pour objectif de casser la gouvernance quadripartite. C'est la même logique que la fusion des instances représentatives des personnels dans les entreprises : regrouper pour survoler encore plus les sujets et ne pas permettre aux organisations syndicales d'avoir leur mot à dire.

Cette fusion aura aussi pour conséquence la disparition d'OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) qui va éloigner encore plus cette collecte du terrain et favoriser les grosses entreprises.

Le CPF (Compte Personnel de formation) change totalement de régime : il ne sera plus comptabilisé en heures mais en euros gérés par la Caisse des dépôts. Ce scénario avait été totalement refusé lors des négociations entre partenaires sociaux. L'alimentation prévue correspond à 500 euros par an avec un plafond de 5 000 euros, 800 et 8 000 euros pour les personnes ne disposant d'aucun diplôme. Le gouvernement part d'un coût horaire cas supérieur à 14 euros, contre 12 euros aujourd'hui. Pourtant, selon les données collectées par la Caisse des dépôts, le taux horaire pratiqué actuellement par les OPCA pour les formations CPF engagées par les salarié·es a un montant moyen de 41,61 euros pour l'ensemble des collecteurs. Bref, les salarié·es vont y perdre !

De plus, cette monétisation va de pair avec la mise en place d'une application accessible sur smartphone ou utilisable dans les agences Pôle emploi et avec l'aide des futurs prestataires du CEP (conseil en évolution professionnelle) ... bref, une dérégulation totale et une privatisation car tout ceci répond aux demandes de l'appareil privé de formation qui y voit une opportunité de développement de son activité.

Pour les personnels chargés de la formation professionnelle, cela signifie entrer de plein pied dans un monde totalement concurrentiel. A terme, les formatrices et formateurs seront toutes et tous des autoentrepreneur·es comme c'est actuellement le cas dans beaucoup d'entreprises de formation privées. Pour les personnels de l'AFPA ou encore du CNAM, le risque est grand de voir se démanteler les derniers vestiges d'un service public de la formation professionnelle.

Pour la FERC-CGT, non seulement le compte n'y est pas mais, pire que cela, ce "big bang" réduit à néant la formation professionnelle.

Dès le 22 mars, elle appelle l'ensemble des salarié·es et des privé·es d'emploi à se mobiliser pour défendre la formation professionnelle !

Montreuil, le 06/03/2018